

**Association Départementale
Des Comités Communaux
Feux de Forêts du Var**



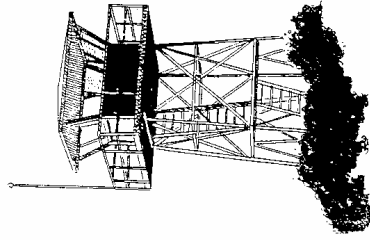
Le Manuel

Du Patrouilleur

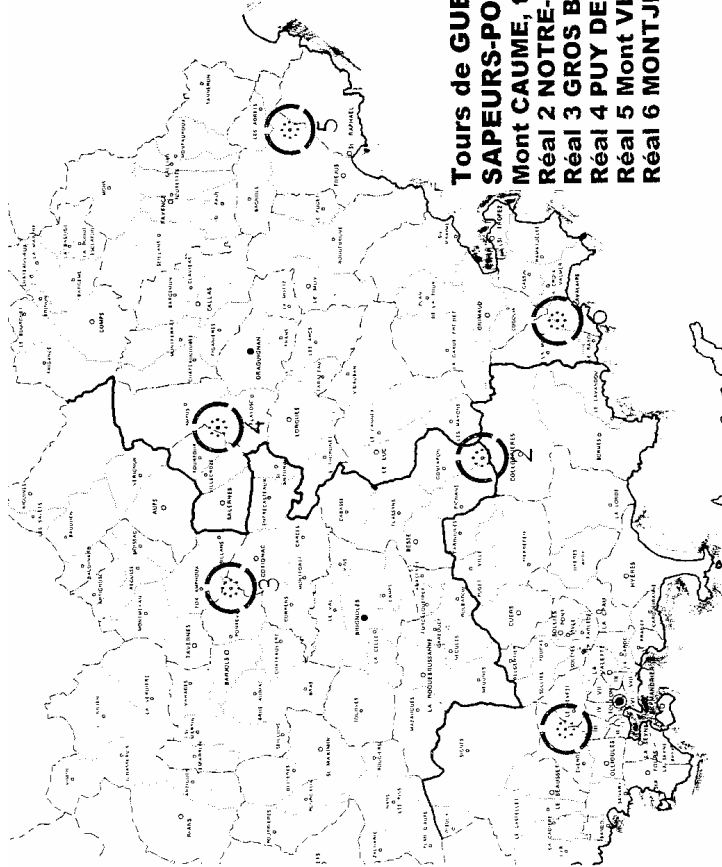
Saison 2005

Sommaire

- Organisation Générale des Patrouilles dans le Var
- Mission des Patrouilles CCFF
- Déroulement de la Patrouille
- Conduite à tenir en cas de fumée suspecte
- Conduite à tenir en cours de Patrouille
- Intervention sur Feux Naissants
- Retour de la Patrouille
- Règles de Sécurité
- Déclaration de sinistre automobile
- Les Transmissions
- Indicatifs
- Annexes:
 - CR de patrouille
 - Implantation des Relais
 - Implantation des Tours de Guet
 - Zones Météo
 - Les Postes Radio



**Tours de GUET armées par les
SAPEURS-POMPIERS du VAR
Mont CAUME, tour saisonnière
Réal 2 NOTRE-DAME des ANGES
Réal 3 GROS BESSILLON
Réal 4 PUY DE LA SIGUE
Réal 5 Mont VINAIGRE
Réal 6 MONT-JEAN**



Organisation des Patrouilles De Surveillance Dans le Var Saison 2005

Les Patrouilles activées par les CCFF sont intégrées à un dispositif général qui se présente comme suit:

- SDIS 47 patrouilles dont 47 CCFL
- DDAF 48 patrouilles CCFL
- 8 patrouilles mixtes DDAF/SDIS en charge de la coordination et dotées de pouvoir de police
- 6 patrouilles mixtes ordinaires en renfort les jours à risques TS et Ex (Rouges et Noirs)
- CCFF 128 patrouilles lorsque tout le dispositif est en place.

La coordination de l'ensemble de ces moyens est assurée par la DDAF

Directement depuis le PC DDAF et pour le secteur Nord Ste Baume par l'intermédiaire du CIS St Maximin.

Modalités Pratiques

1– Les jours à risques **Faible à Sévère**

Les moyens DDAF/ONF/CG et du SDIS sont concernés

Les moyens CCFF pourront être engagés à l'initiative du Maire ou du Président Délégué.

Dans ce cas, leur engagement est signalé directement au PC Varorange par radio, télécopie ou téléphone

2– Les jours à risques **Très Sévères ou Exceptionnels** **Tous les moyens doivent être engagés.**

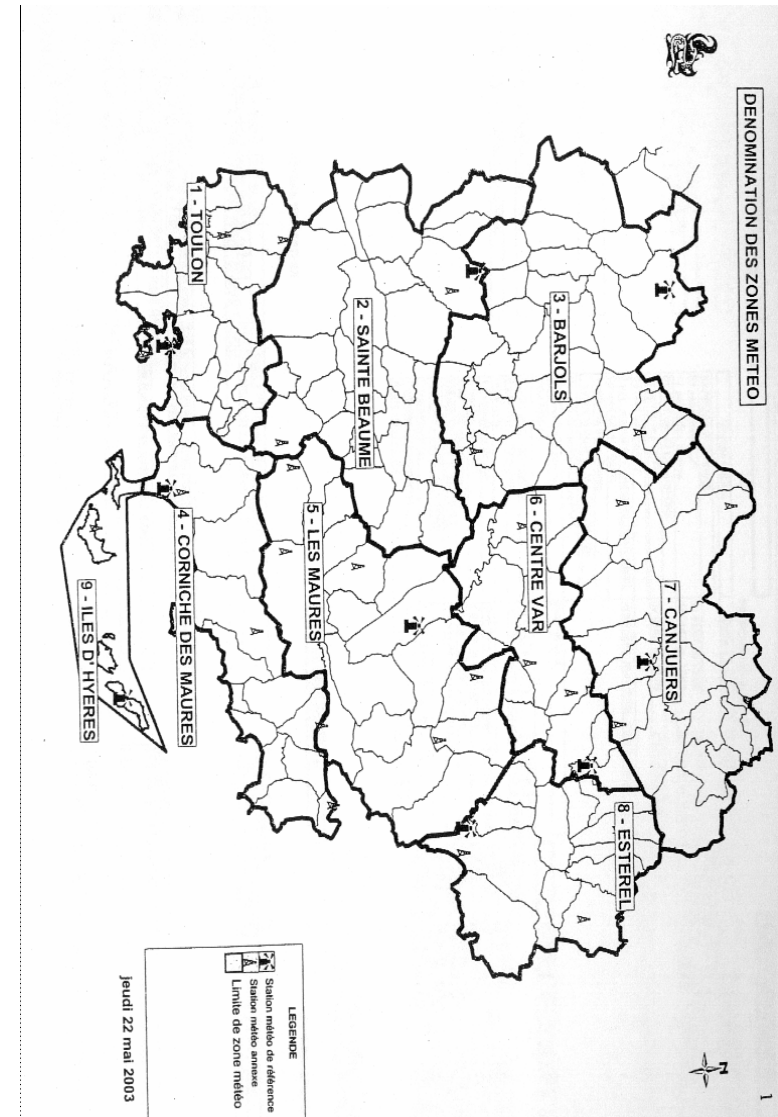
Il est souhaitable que les patrouilles CCFF soient au minimum activées de 13 heures à 19 heures

(« Ordre d'opérations interservices pour les feux de forêts »)

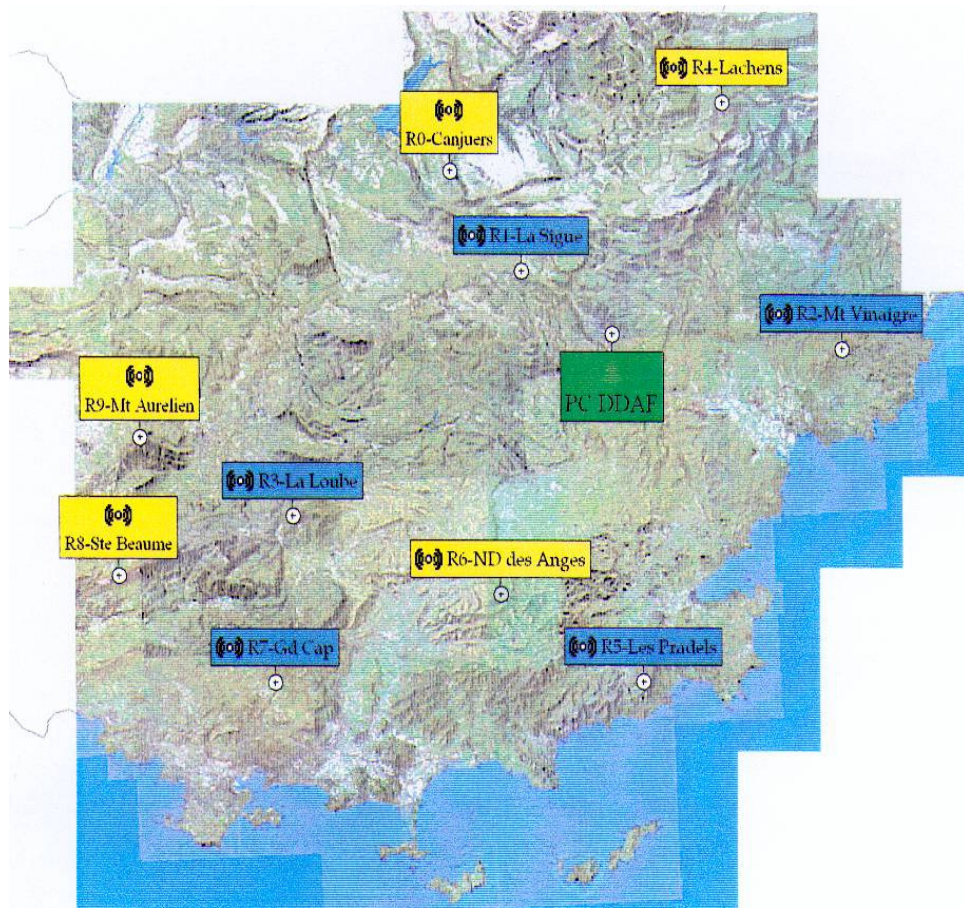
En tout état de cause, votre intention d'activer une patrouille doit être signalée avant 11h au PC Varorange, soit directement, soit par le CIS de rattachement. (Saint Maximin)

Les Présidents de CCFF seront prévenus la veille avant 19h sur le réseau Varorange. Si, en cas de force majeure, aucune patrouille ne pouvait être engagée sur la commune, le Président en préviendrait Varorange avant 11 heures le matin, par radio, téléphone ou télécopie.

Les dispositions arrêtées la veille seront maintenues même en cas de diminution de risque.



Réseau Varorange Implantation des Relais



Missions des Patrouilles CCFF

Les patrouilles CCFF doivent se composer de deux équipiers minimum. Ils doivent obligatoirement être en tenue CCFF orange et porter du côté droit leur badge d'identité.

La patrouille doit disposer de moyens radio tant sur le réseau « Varorange » que sur les canaux sapeurs pompiers interfacés (canal 10 indispensable)

Missions principales

- Information et sensibilisation du public
- Dissuasion
- Surveillance
- En cas de fumée suspecte ou de départ de feu: renseignements au profit du CODIS par l'intermédiaire des tours de guet.(Réal)

Missions complémentaires

- Reconnaissance sur feux à la demande des tours de guet (Réal)
- Intervention sur feux naissants pour les CCFL
- Guidage des véhicules
- Présence au point de transit à la demande du COS
- Vérification des équipements DFCI

Déroulement des Patrouilles

Avant le Départ

- Informer, par radio, le PC Varorange de l'activation de la patrouille.
- Prendre connaissance du secteur de la patrouille
- Vérifier sa tenue
- Procéder à l'inventaire du véhicule et à son inspection. Vérifier la présence des cartes DFCI.....
- Vérifier les niveaux, l'état des pneus
- Si CCFL, vérifier le bon fonctionnement de la pompe, sa réserve en carburant et le niveau de la cuve.
- Procéder à des essais radio sur Varorange.
- S'assurer que la patrouille a bien été prise en compte par le CIS pour le secteur St Maximin
- Si carnet de bord ou carnet de patrouille (hautement souhaitable) le remplir en portant la date et l'heure de départ et les noms des patrouilleurs.

- Au verso, il est nécessaire de décrire les circonstances de l'accident. Ces informations n'ont aucune valeur contradictoire vis à vis du tiers. Ces données sont utiles pour le traitement du dossier par les services de votre assurance.

La Déclaration d'accident

Elle doit être faite dans un délai de 48 heures

Elle doit comporter:

- Le constat amiable
- La date, l'heure, le lieu et les circonstances du sinistre.
- La désignation des véhicules en cause
- Le nom, le prénom, la fonction la nature la date de délivrance le N° et la catégorie du permis de conduire de l'assuré
- La désignation et, si possible l'adresse des victimes responsables et témoins (les témoignages éventuels doivent être joints au constat).
- Les dommages subis par l'assuré et par les tiers.
- L'intervention de la police ou de la gendarmerie

- Cocher les cases correspondant à la position des véhicules et à leur mouvement si ces circonstances ne sont pas contestées. S'il y a désaccord, il faut tout de même utiliser le constat en portant les causes du désaccord dans la case « observations » de façon que chacun des assureurs en soit avisé. Une divergence signalée au verso ne sera pas prise en compte si elle est contredite par un élément du recto.
- Porter dans chacune des colonnes du recto le nombre de cases cochées de manière à ce qu'aucun ajout ne puisse intervenir après que les deux feuillets du constat aient été désolidarisés.
- Tracer un croquis précis des lieux en matérialisant l'emplacement des véhicules A et B au moment de l'accident, leur direction, leur position par rapport à l'axe médian (dessiner celui-ci même s'il n'apparaît pas sur la chaussée) et la présence de panneaux de signalisation ou de feux rouges. Si l'on relève une incohérence entre le schéma et les circonstances résultant de la lecture des cases cochées ce sont ces dernières qui font foi.
- Mentionner les dégâts apparents pour chacun des véhicules.
- Signer le constat et le faire signer par l'autre conducteur

Les patrouilleurs, sauf demande précise de la Tour de Guet dont ils dépendent, doivent se conformer au secteur de patrouille, sur leur commune, qui leur a été assigné par leur Président.

Toute fumée suspecte ou départ de feu doit être signalée sur le canal 10.

La veille radio est prioritaire sur le canal 10, elle doit être permanente.

Toutefois, durant la patrouille, toute communication radio qui ne se rattache pas à une fumée ou à un feu, doit être effectuée sur le canal Varorange.

L'immatriculation et le signalement des véhicules rencontrés sur les pistes DFCI doivent être soigneusement notés.

Ils doivent comporter:

- Le groupe horaire
- Le lieu précis (ref piste et adresse DFCI)
- Marque du véhicule
- N° minéralogique
- Couleur du véhicule

Ces indications seront transmises sur le canal Varorange au PC DDAF, pour une éventuelle intervention des forces de police.

En cas de missions particulière confiée par la tour de guet, la patrouille reprend son itinéraire dès mission accomplie.

Conduite a tenir en cas De détection d'une Fumée Suspecte Ou d'un départ de Feu

Sur le canal 10

Transmettre l'alerte à la tour de Guet.

- J'appelle (indicatif de la tour de guet)
- Je suis (indicatif de la patrouille)
- Je vois : Fumée suspecte
Feu de broussailles ou de foret
- Où (coordonnées DFCI, lieu dit...)
- Je précise:
- Fumée (faible, importante, claire, sombre, verticale, couchée)
- Largeur du front de flammes (partie avant du feu poussé par le vent)
- Massif menacé
- Vent sur site (faible,fort) direction
- Autres risques (habitations, personnes)

Je me mets à la disposition de la tour de guet (Réal) et j'attends ses instructions.

- N'utiliser qu'un seul formulaire par accident, celui-ci comporte deux feuillets.
- Le compléter lisiblement en écrivant les noms propres en capitales et en utilisant un stylo bille.
- Remplir le recto sur les lieux de l'accident et le verso à tête reposée. Seul **LE RECTO EST CONTRADICTOIRE** s'il a été signé des deux conducteurs et a donc une valeur probante. Le verso complète l'information à l'usage de l'assureur de la partie qui le remplit.
- Porter le nom et l'adresse des témoins en excluant les passagers des véhicules.
- N'admettre que les faits matériels indiscutables. **IL NE FAUT PAS RECONNAÎTRE SA RESPONSABILITE**, l'assureur pouvant s'estimer non engagé par cette reconnaissance. (code des assurances, art L.124-2)
- Indiquer s'il y a des blessée, même légers. Les procédures de règlement des sinistres matériels différent de manière importante.

Déclaration de sinistre automobile

L'accident de la circulation, l'accrochage du véhicule est un fait malheureusement assez courant.

La procédure administrative permettant de recourir à votre assureur doit être précise, et systématiquement respectée.

En cas d'accident corporel prévenir les pompiers et les forces de l'ordre.

Le constat amiable

Vérifier sa présence dans le véhicule.

Il s'agit du document de base en matière de déclaration de sinistre automobile. Il est conseillé de l'utiliser tant sa présentation synthétique et simple facilite la communication des informations nécessaires à la gestion du sinistre.

Conseil d'utilisation

Faire un constat amiable c'est établir un document qui a valeur juridique et qui permet de déterminer les dégâts et les parts de responsabilité entre les parties, aussi soignez la rédaction de votre constat.

NB: Commettre un faux en écriture privée, le conducteur qui, après avoir refusé de procéder à la rédaction d'un constat amiable, falsifie un tel formulaire et le signe de manière à attribuer à l'autre conducteur la responsabilité de l'accident.

Conduite à tenir en cours de patrouille

Face à un accident ou à un feu de véhicule

**L'intervention n'est pas de notre ressort.
Eviter le sur-accident (périmètre de sécurité ou balisage)**

Signaler par radio à la tour de guet (canal 10)

- Lieu du sinistre
- Nature de l'accident
- Eventuelles victimes (nombre, gravité apparente)
- Risques particuliers (incendie, matières dangereuses)

Rester à proximité en attendant l'arrivée des secours, à l'extérieur du périmètre de sécurité.

Si vous avez conscience qu'il y a des victimes en danger, vous devez leur porter assistance dans la limite de vos moyens et, sans prendre de risques, ni pour vous ni pour elles, dans le cadre de l'assistance à personnes en danger.

Intervention sur feu naissant

Un feu naissant se caractérise par une petite surface en flamme (maximum 100 mètres carrés).

Dans tous les cas avant d'intervenir prévenir sur le canal 10 la tour de guet de rattachement afin de donner l'alerte.

Positionner son véhicule afin de pouvoir aisément repartir et, en prenant soin de ne pas gêner l'arrivée des secours.

Mise en place générale:

- Le chauffeur prend en charge la moto pompe et l'écoute radio.
- Le second patrouilleur devient le porte lance
- Fermer toutes les vitres du véhicule
- Allumer le gyrophare, les feux de croisement et les Warnings
- Prendre bien garde aux éventuels largages des HBE ou ABE et dans ce cas dégager au plus vite le terrain pour permettre le travail des moyens aériens.
- Dès la fin de l'intervention, reprendre la patrouille en prévenant la tour de guet et reconditionner le véhicule.

Si le feu est plus important, se positionner, sans attendre en guidage des secours et se mettre à la disposition du COS.

Annexe 1 Modèle de Compte rendu de Patrouille

Date de la patrouille:

Noms des Patrouilleurs:

Heure de Départ:

Heure de Retour:

KM Départ:

KM Retour:

Observations en cours de patrouille:

(véhicules rencontrés sur pistes ou autres)

Interventions en cours de patrouille:

Les Indicatifs

Pour les patrouilles:

« CCFF suivi du nom de la commune »

(si plusieurs patrouilles activées en même temps indiquer le N° qui vous sera attribué par votre Président)

Président du CCFF: « Unité CCFF suivi du nom de la commune ».

Maire de la Commune: « Autorité suivi du nom de la commune ».

Tour de Guet: « Réal suivi du N° de la tour sauf pour Mont Caume ».

Les CIS de rattachement : « CS suivi du nom de la commune »

PC Radio Draguignan: « Varorange »

Président ADCCFF : « Comité 83 »

**Comandant des opérations de secours:
« COS suivi du nom de la commune où s'est déclaré le sinistre ».**

. Au retour de la Patrouille

Il est impératif de signaler sur Varorange la fin de la patrouille et son retour à la base.

Transmissions

- Couper les postes et mettre en charge les portatifs.

Véhicule

- Nettoyage intérieur et éventuellement extérieur
- Vérifier les niveaux de carburant:
 - Véhicule
 - Motopompe
- Pneumatiques

S'il existe, actionner le coupe batteries

Remplir le carnet de bord.

Si incident en cours de patrouille, prévenir le Président.

Règles de Sécurité.

- Durant les patrouilles, les véhicules doivent respecter le code de la route.
- De plus les vitesses doivent être limitées à:
 - 60 km/h sur route
 - 40 km/h en ville
 - 30 km/h sur piste

Les conducteurs veilleront à adapter leur vitesse aux conditions de circulation. **Nos véhicules ne disposent d'aucune priorité.**

La tenue de la patrouille est obligatoirement la tenue CCFF orange (combinaison ou blouson et pantalon)
Casquette, ceinturon , chaussures montantes ou rangers.

Carte d'identité visible sur la poche droite.

Prévoir dans le véhicule:

- Cartes DFCI
- Deux paires de lunettes
- Deux paires de gants
- Une trousse de premier secours

Les patrouilleurs doivent obligatoirement disposer de moyens de transmission.

Les Tansmissions

Pour des raisons d'efficacité et de sécurité, les Comités Communaux Feux de Forêts disposent désormais d'un Réseau Radio se présentant comme suit:

Le Réseau Varorange relayé:

Les sites de relais sont les suivants:

- Canjuers canal 40
- La Sigue canal 41
- Vinaigre canal 42
- La Loube canal 43
- Lachens canal 44
- Pradels canal 45
- N.D. Anges canal 46
- Grand Cap canal 47
- Ste Baume canal 48
- Mont Aurélien canal 49
- Mont Faron canal 40
- Fréquence non relayée de courte portée canal 50

Le Réseau interfacé avec les pompiers:

Canal 10 Guet Var (Canal Prioritaire)

Canal 8 Secours accueil

Canaux tactiques 3/4

(Le fonctionnement de chacun des postes fait l'objet de fiches en annexe)